

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



Introduction	2
1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET ORIENTATIONS	3
1.1 Eléments de contexte exogène	3
1.1.1 Le contexte économique et financier	3
1.1.2 L'évolution des taux d'intérêt bancaires	3
1.1.3 La loi de finances 2023 s'inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023/2027	4
1.1.3.1 Des mesures de compensation des effets inflationnistes	5
1.1.3.2 Des mesures fiscales	5
1.1.3.3 L'Evolution de la DGF	5
1.1.3.4 Un fonds vert	6
1.1.3.5 Le retour des « contrats de Cahors »	6
1.2 Orientations proposées par la collectivité pour 2023 et au-delà	6
2. EXECUTION BUDGETAIRE 2022	8
2.1 Fonctionnement 2022	8
2.1.1 Recettes de fonctionnement 2022	8
2.1.2 Dépenses de fonctionnement 2022	11
Focus sur les ressources humaines	12
2.2 Investissement 2022	15
2.2.1 Recettes d'investissement 2022	15
2.2.2 Dépenses d'investissement 2022	16
2.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute, Epargne nette : les grands ratios au service du financement de l'investissement	19
2.4 Dette Bancaire	19
2.4.1 Capital restant dû (CRD)	19
2.4.2 Capacité de désendettement	21
2.4.3 Profil de Risque	22
3. ELEMENTS DE PROJECTION 2023	22
3.1 Hypothèses de réalisation pour l'année 2023 en section de fonctionnement	23
3.1.1 Les recettes de fonctionnement	23
3.1.2 Les dépenses de fonctionnement	23
3.2 Hypothèses de réalisation pour l'année 2023 en section d'investissement	24
3.2.1 Inscriptions 2023 : thématique Environnement et cadre de vie	25
3.2.2 Inscriptions 2023 : thématique Ecoles	25
3.2.3 Inscriptions 2023 : thématique Cœur de ville	25
3.2.4 Inscriptions 2023 : thématique patrimoine et équipements sportifs	26
3.2.4 Inscriptions 2023 : enveloppes génériques	26
Conclusion	26

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle et obligatoire¹ du processus budgétaire de la commune.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative au sein des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Afin de faciliter le débat, les recettes et dépenses constitutives de la section de fonctionnement et de la section d'investissement seront abordées, avec une attention particulière sur :

- ✓ La fiscalité,
- ✓ Les dépenses de personnel en incluant les aspects effectifs, rémunération et temps de travail²,
- ✓ La notion d'épargne brute et de gestion,
- ✓ La programmation des investissements de la collectivité,
- ✓ La structure de la dette et sa gestion.

Traditionnellement, la commune de Riom adopte son budget primitif en février de l'année. Le Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans les deux mois précédents, les comptes 2022 de la commune ne sont donc pas arrêtés à la date de finalisation de ce rapport.

Par conséquent, l'atterrissage de l'exercice 2022 est simulé pour donner une tendance dans une première partie et l'analyse financière rétrospective exacte sera donc présentée lors du rendu du compte administratif 2022.

La première partie du rapport est consacrée d'une part aux **éléments de contexte exogène** impactant l'activité financière de la collectivité, et d'autre part aux **orientations proposées** en matière d'investissement par la collectivité.

La deuxième partie présente donc la tendance des comptes 2022 qui sera arrêtée de façon définitive lors de l'adoption du compte administratif 2022 en Conseil municipal en 2023.

Méthodes :

Les données sont arrêtées à la date du 21 novembre 2022, date de la dernière commission des finances incluant l'examen de la décision modificative n° 4. Les projections sur les deux derniers mois de 2022 constituent donc des simulations.

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

¹ Article L.2312-1 du CGCT, Modifié par [LOI NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#)

² Obligation concernant les communes de plus de 10 000 habitants.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE ET ORIENTATIONS

Cette première partie est consacrée d'une part aux **éléments de contexte exogène (1.1)** impactant l'activité financière de la collectivité, et d'autre part aux **orientations proposées (1.2)** en matière d'investissement de la collectivité.

1.1 Eléments de contexte exogène

Ce rapport s'attache à analyser les principaux éléments de contexte macro-économique mondial, européen et national qui s'imposent à la collectivité et qui présentent un impact direct sur les finances de la collectivité, au premier rang desquels il est possible de citer :

- ✓ Le contexte économique et financier, avec un ralentissement de la conjoncture économique et une inflation galopante,
- ✓ L'évolution des taux d'intérêt bancaires, intimement liée à l'inflation et à des niveaux actuellement très élevés,
- ✓ Le point d'indice qui a connu une hausse en 2022,
- ✓ Certainement le plus impactant de tous : le projet de loi de finances 2023.

En toile de fond, la prise en charge par les États et les Banques centrales de la pandémie de Covid-19 impacte de façon significative l'économie au niveau mondial, européen et national.

1.1.1 Le contexte économique et financier

L'année 2023 s'aborde dans un contexte complètement différent de celui du précédent ROB.

- L'activité connaît un très net ralentissement, voire une amorce de récession pour un certain nombre de secteurs, en raison des tensions internationales et particulièrement en Chine, qui est « l'atelier du monde ».
- La croissance française semblait pourtant bien repartir à la hausse post covid (avec une croissance à hauteur de 2,6% pour l'année 2022). L'explosion des prix de l'énergie ont toutefois raison de ce sursaut, et la croissance est désormais prévue entre +0,8% et -0,5% du PIB pour l'année 2023.

A noter en parallèle bien sûr de l'explosion des prix de l'énergie liées à la guerre en Ukraine. Ces deux facteurs génèrent une forte inflation.

En Novembre 2021, lors de la présentation du ROB 2022, l'inflation était envisagée à hauteur de +1,4% en France et +2% en zone Euro. L'année 2022 ne s'est finalement pas passée comme prévue, avec une explosion de l'inflation autour de +10% pour la zone Euro. La France apparaît préservée avec un taux d'inflation plus maîtrisé autour de +5%.

Il semble donc que l'économie européenne s'installe dans une situation de stagflation (forte inflation et croissance molle), et que cette situation est amenée à durer.

Cela démontre bien que les prévisions macroéconomiques inscrites dans un ROB ne permettent que de présenter un contexte. Dans une économie mondialisée, chaque crise géopolitique ou sanitaire a désormais un retentissement colossal.

Pour l'année 2023, l'inflation est estimée entre +4,2% et +6,9% selon les projections macroéconomiques de la Banque de France. Ce chiffre est donc à prendre avec la plus grande prudence. Le maintien ou l'évolution des prix de l'énergie sera l'un des points clefs de l'inflation.

Le retour à une inflation « cible » à +2,5% n'est désormais pas envisagé avant 2025.

1.1.2 L'évolution des taux d'intérêt bancaires

L'évolution des taux d'intérêt nous intéresse particulièrement pour deux raisons.

- ✓ Un dispositif transition énergétique
- ✓ Le retour des « contrats de Cahors »

1.1.3.1 Des mesures de compensation des effets inflationnistes

Le Gouvernement a prévu différents dispositifs pour répondre à la hausse de l'inflation qui impacte fortement le secteur local :

- Dispositif du « filet de sécurité » pour minorer l'effet inflationniste sur les dépenses des collectivités, induit par la hausse du point d'indice et la hausse des coûts de l'énergie. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les critères sont toutefois très stricts. Si Riom satisfait aux 2 premières critères « taux d'épargne brute 2021 inférieur à 22% » et « Potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne », il faudra calculer, à l'appui du Compte Administratif 2022, si la perte d'épargne brute atteint les 25%.

- Un « amortisseur électricité », soit une extension du bouclier tarifaire sur l'électricité aux collectivités locales qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent (c'est à dire pour les collectivités de plus de 10 « agents »). L'Etat prendra en charge 50% du surcout au-delà d'un prix de référence fixé à 325 € par MWh, qui s'effectuera immédiatement sur les factures. Nous sommes en attente d'annonces quant au bouclier énergétique.

1.1.3.2 Des mesures fiscales

Suite à de nombreuses discussions qui projetaient de limiter la revalorisation des bases fiscales pour l'année 2023, le Gouvernement a finalement tranché et maintient dans sa version du PLF, une indexation de la revalorisation des bases sur l'inflation. En 2022, la revalorisation s'était basée sur 3,4%. On peut donc imaginer pour 2023, une progression des bases autour de 6 à 7%.

Cette revalorisation aura toutefois un fort impact sur la feuille d'imposition des contribuables.

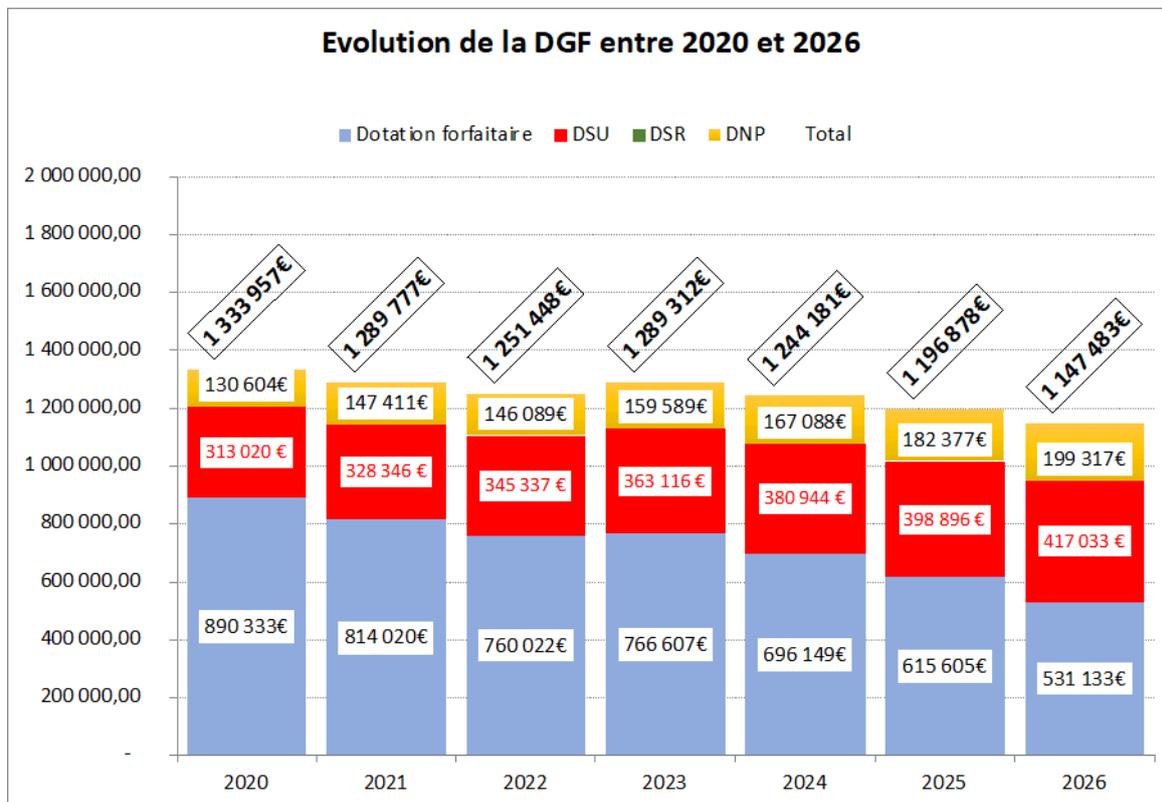
D'autre part, l'Etat acte la suspension complète de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (qui avait en partie succédé à la Taxe Professionnelle en 2010). Ce dispositif est remplacé par une fraction de TVA. La CVAE avait déjà été allégée de moitié pour les entreprises en 2021, mais cela concernait la part perçue par les Régions. Cette seconde moitié concerne les Départements et les EPCI.

1.1.3.3 L'Evolution de la DGF

Le PLF 2023 abonde, pour la première fois depuis 12 ans, l'enveloppe de DGF nationale, à hauteur de 320 M€ (+1,7%).

Cet abondement de la péréquation par l'Etat devrait avoir un impact positif pour la Commune de Riom, qui avait été jusqu'ici fortement soumise à l'écrêtement de sa part forfaitaire, non totalement compensé par la part DSR puis DSU.

D'après les premières simulations réalisées par le Cabinet Klopfer, cela aurait un effet à la hausse sur la dotation de la Commune.



1.1.3.4 Un fonds vert

L'Etat créé un fonds vert destiné à l'accélération de la transition énergétique dans les territoires, pour aider aux projets de rénovation thermique des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, reconversion des friches, etc. Ce fonds est doté de 2 Mds€ en pluriannuel. Mais les conditions d'éligibilité et les dépenses effectivement subventionnables ne sont pas connues, à l'heure où les collectivités finalisent leurs programmes de travaux pour l'année à venir. Dans l'attente, la Ville se tient prête à déposer des demandes pour les nombreux dossiers communaux répondant à ces objectifs et qui devront être soumis à une procédure d'appel à projets.

1.1.3.5 Le retour des « contrats de Cahors »

L'Etat réintroduit une forme de contrôle de la dépense des collectivités territoriales, afin d'associer les collectivités à la trajectoire de redressement des comptes publics nationaux et au financement du « quoiqu'il en coûte ». Cette disposition, inattendue, a été supprimée en commission avant d'être réintroduite et adoptée à la faveur de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution. Ainsi, les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40M€ par an sont astreintes à une limitation des dépenses de fonctionnement à inflation - 0,5% durant les 5 prochaines années. Cela signifie que d'une année sur l'autre, les dépenses des collectivités ne pourront augmenter qu'au niveau de l'inflation diminué de 0.5 point.

Cette disposition, fortement décriée à l'Assemblée Nationale et par l'AMF, ne concerne toutefois pas Riom et ses 25M€ de dépenses réelles de fonctionnement par an.

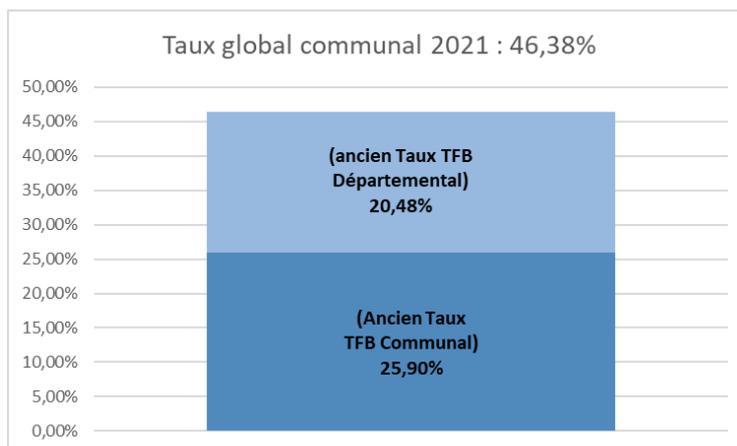
La commune est cependant incitée à prendre en compte cette données dans la prospective. On doit s'inscrire dans cette logique de réduction des dépenses

1.2 Orientations proposées par la collectivité pour 2023 et au-delà

Après avoir posé et intégré les éléments exogènes impactant la commune, il convient d'exposer les orientations proposées par la commune.

En matière de fiscalité, conformément à ses engagements et comme réaffirmé, **la collectivité maintiendra les taux des impôts locaux inchangés.**

Pour mémoire, voici les taux de fiscalité sur la Commune de Riom.



Si au printemps 2022, la perspective présentée pour les années 2022-2026 était très encourageante, un certain nombre de facteurs exogènes sont venus fortement dégrader les hypothèses :

- Le dégel du point d'indice de la fonction publique entraînant une hausse de 200 000€ des dépenses sur 2022 et 400 000€ sur 2023 (base 2021)
- La hausse du coût des fluides, +200 000M€ en 2022 par rapport à 2021 (effet inflationniste de l'approvisionnement en énergie dû à la guerre en Ukraine et aux tensions sur les marchés du pétrole et du gaz.) Pour l'année 2023, l'enveloppe globale est estimée à 2,6M€ environ (contre 1M€ en 2021.)
- La correction inattendue des recettes fiscales, suite à la cession de la SAS Merck à SAS Fareva, impactant les recettes à hauteur de - 540 000€ en 2022 (base 2021).
- La perspective du pacte financier avec RLV, refondant en profondeur les transferts entre la Commune et la communauté d'agglomération. Les points les plus marquants sont la diminution de l'enveloppe de Dotation de solidarité Communautaire servie à la Commune, le recalcul de l'Attribution de compensation suite à plusieurs transferts de compétences, le reversement d'une part de taxe d'aménagement à l'intercommunalité.
- Et bien sûr la très forte inflation, pesant sur tous les postes du budget et particulièrement prégnante sur les chantiers en cours, tels que la rénovation de l'école Jean Rostand.

Au regard de ces nouveaux enjeux, il a été nécessaire de réagir dès le 2^e semestre 2022, afin de ne pas dévier de la trajectoire initialement fixée. Ce fut notamment l'objet de la Décision Modificative n°3 au Budget 2022, en date du 3 octobre 2022, qui a permis d'enregistrer la baisse de fiscalité.

Cette démarche est à poursuivre et amplifier sur 2023.

Le souhait étant de continuer à investir fortement conformément au PPI, les efforts sont donc à faire particulièrement au niveau du fonctionnement, **et donc sur les charges à caractère général et sur la masse salariale.**

Si jusqu'ici les finances de la collectivité ont été relativement peu contraintes, cela est moins vrai aujourd'hui, et d'autant moins que le fonds de roulement a été purgé (en contrepartie, la dette a été déstockée). Il est donc aujourd'hui plus que jamais impératif d'intégrer l'impact estimé puis réel des contraintes évoquées supra dans la construction du budget.

2. EXECUTION BUDGETAIRE 2022

A la date de rédaction du rapport, les comptes 2022 ne sont pas arrêtés, les chiffres présentés sont donc une projection sur la base d'une extrapolation sur 12 mois des chiffres au 1^{er} novembre 2022.

Le Rapport d'orientation budgétaire permet néanmoins d'analyser pour la première fois le premier atterrissage du Compte Administratif 2022. En effet, comme l'an passé, le Compte Administratif ne sera pas voté en même temps que le Budget Prévisionnel 2023.

Compte-tenu de leur caractère estimatif, ces chiffres sont à analyser de manière macro selon trois ratios classiques de solvabilité financière :

- ✓ les épargnes de fonctionnement,
- ✓ l'endettement et son profil de risque,
- ✓ la capacité de désendettement.

En investissement, une grosse opération prévue sur 2022 « glisse » sur 2023. En effet si le chantier Jean Rostand suit son cours, les factures des entreprises tardent à arriver en comptabilité en cette fin d'année.

2.1 Fonctionnement 2022

2.1.1 Recettes de fonctionnement 2022

L'estimation du CA 2022 en matière de recettes est la suivante :

RECETTES REELLES		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prév
013	Remboursement assurance perso	250 936	324 580	360 727	352 011	303 402	250 000
70	Ressources d'exploitation	2 764 776	2 929 896	2 847 825	2 131 233	2 137 237	2 240 000
73	Ressources fiscales	19 105 167	19 245 988	19 753 995	19 434 818	18 817 970	18 980 000
74	Dotations et participations	3 410 371	3 244 417	2 937 629	2 906 741	4 019 016	3 790 000
75	Autres produits de gestion coura	177 664	152 187	150 790	125 126	134 759	95 000
76	Produits financiers	28 248	219	219	5 322	6 927	5 000
77	Produits exceptionnels	131 954	55 504	49 976	59 975	161 101	75 000
78	Reprise Provisions			120 000			
TOTAL RECETTES REELLES		25 869 115	25 952 789	26 221 161	25 015 226	25 580 411	25 435 000

Les recettes sont globalement attendues en baisse.

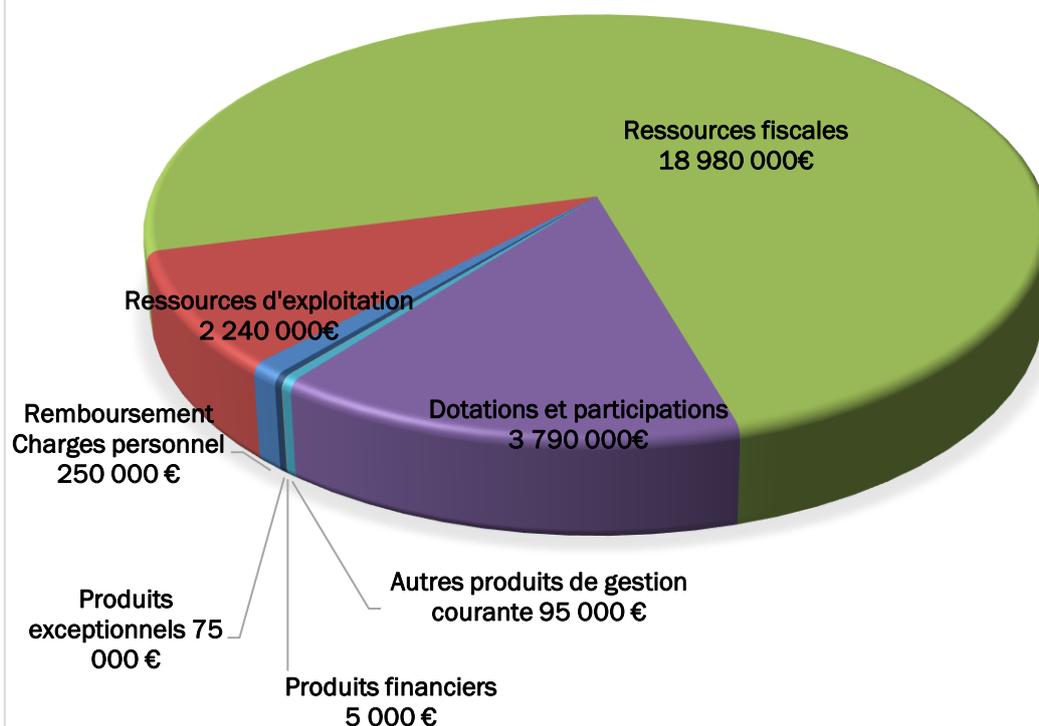
Au chapitre 013, les remboursements liés au contrat d'assurance pour le personnel sont en diminution. Cette recette est directement liée à la sinistralité. Elle sera toutefois à confirmer au vu du compte administratif et des recettes du mois de décembre. Cet élément sera analysé plus en profondeur lors de l'étude du Compte Administratif 2022.

Les ressources d'exploitation (chapitre 70) sont stables.

Un effort avait été fait pendant Covid pour ne pas pénaliser l'activité économique. A termes, il faudra retrouver le rythme pré Covid. Ces recettes restent dynamiques.

Une analyse pluriannuelle plus complète vous sera présentée avec le Compte Administratif 2022.

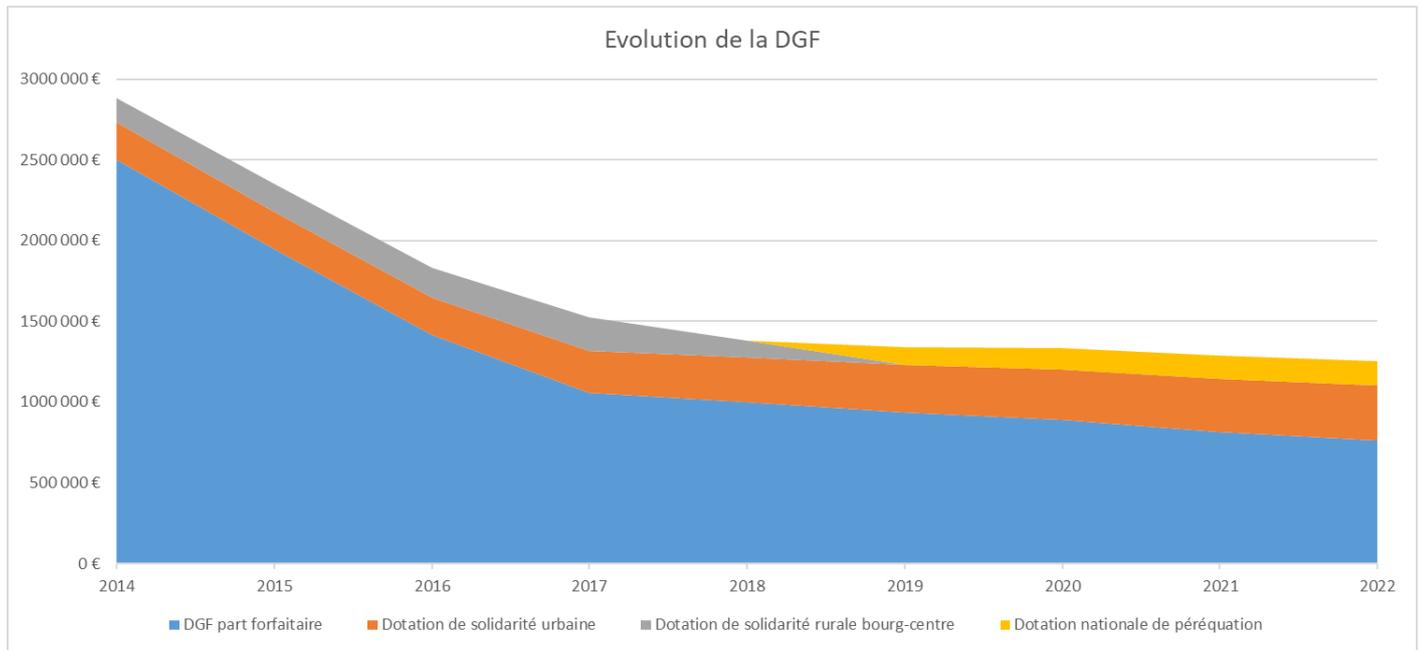
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 25,43M€



Les ressources fiscales restent la principale ressource de la commune et sont attendues en hausse. Pour analyser la recette fiscale, il est maintenant nécessaire de regarder les deux chapitres 73 et 74, puisque la suppression de la taxe foncière compensée par l'État a entraîné une imputation comptable différente.

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse, et ce malgré la hausse indexée des bases à hauteur de 3,4%. Comme vu précédemment, la reprise de la SAS MSD par la SAS FAREVA a eu un impact à la baisse sensible sur la fiscalité 2022. Des échanges sont en cours avec les services fiscaux pour connaître l'ampleur de cet impact sur les prochaines années.

En termes de dotation, nous constatons une baisse de 54 000€ de la DGF qui subit une fois de plus l'écèlement (mécanisme de minoration, calculé en fonction de la taille de la commune et de sa richesse fiscale évaluée par l'intermédiaire de son potentiel fiscal.) La DGF 2022 part forfaitaire a été notifiée à hauteur de 760 000€ Comme vu précédemment, l'année 2023 devrait voir une stabilisation de la DGF.



On constate sur ce chapitre un remboursement d'un indu de Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité à hauteur de 27 000€ suite à l'intervention d'un cabinet dédié. Ainsi que le remboursement d'un trop payé EDF à hauteur de 28 000€

2.1.2 Dépenses de fonctionnement 2022

L'estimation du CA 2022 en matière de dépenses est la suivante :

DEPENSES REELLES		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prév
011	Charges à caractère général	4 593 723	4 792 726	4 723 389	4 655 586	5 049 496	5 400 000
012	Charges de personnel et assimilé	13 003 979	13 089 135	13 153 959	13 051 429	13 146 084	13 900 000
65	Charges de gestion courante	2 719 733	2 831 594	2 825 624	2 589 374	2 641 441	2 600 000
66	Charges financières	125 787	123 683	108 471	84 681	68 276	75 000
67	Charges Exceptionnelles	33 188	15 990	5 569	406 279	152 549	140 000
68	Provisions pour risques et charge	60 000	0	0	0	0	
014	Atténuation de produits	568 425	312 541	296 675	268 151	247 544	240 000
722	Travaux en régie	-83 263	-106 395	-78 131	-99 257	-26 681	0
TOTAL DEPENSES REELLES		21 021 573	21 059 274	21 035 556	20 956 243	21 278 709	22 355 000

Pour mémoire, l'année 2020 avait été marquée par une baisse de nos dépenses courantes en raison des fermetures de service pendant le premier confinement notamment. La crise sanitaire avait tout de même maintenu une certaine empreinte sur le quotidien des services en 2021.

Pour 2022 La ligne 011 est projetée à hauteur de 5,4M€ (budgété 6,2M€). Nous avons en effet été très vigilants sur la consommation de ce chapitre.

Le profil des dépenses de fonctionnement est principalement lié aux facteurs suivants :

En premier lieu, La hausse des coûts de l'énergie.

Malgré les efforts de maîtrise des consommations engagées depuis une dizaine d'années (bâti et éclairage public), la hausse du coût de l'énergie se fait sentir dès le 2^e semestre de l'année, avec +200 000€ de dépenses par rapport à l'année 2021.

Côté carburant, +23 000€

En second lieu, la location d'Algecos pendant les travaux dans l'école Pierre Brossolette pour 59 000€.

En 3^e lieu, le nettoyage des locaux (+53 000€) et la hausse du prix des fournitures d'entretien (+ 9000€).

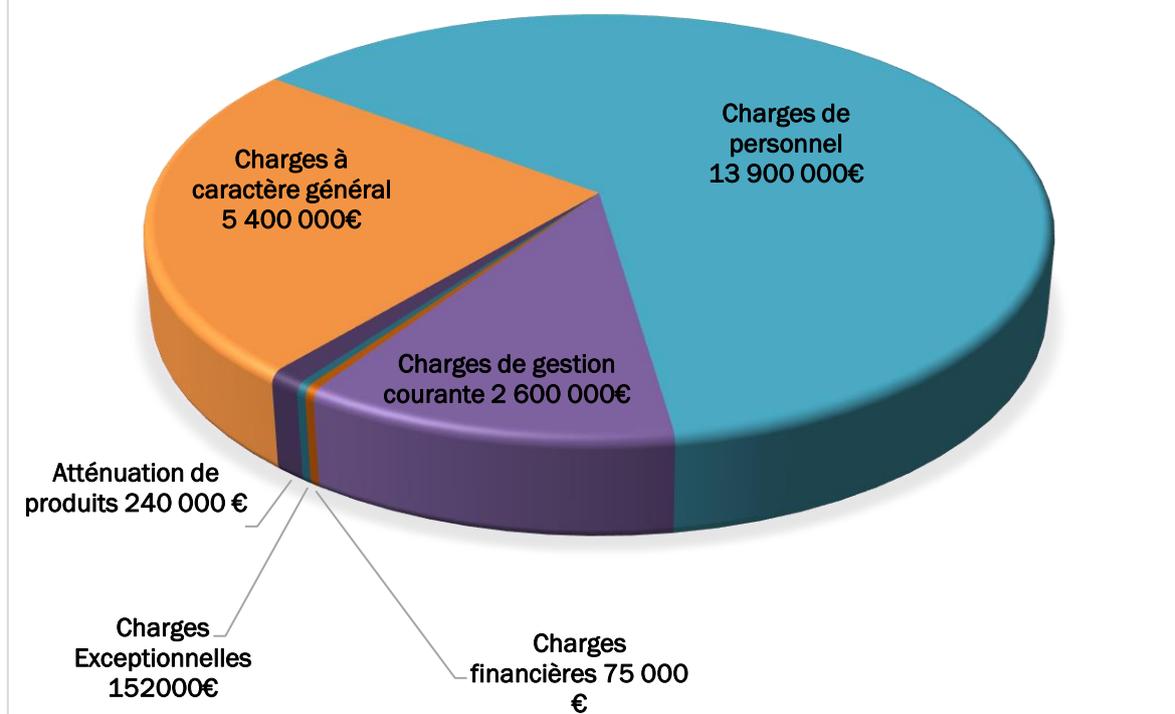
A noter également, le fonctionnement à plein régime des contrats d'entretien de voirie (+36 000€), des éclairages publics (+91 000€) et des espaces verts (+40 000€).

Enfin, l'année 2022 a fait la part belle aux événements avec les spectacles (+23 000€) et le retour des grands évènements (fête de la Ville, mon été à Dumoulin, le feu d'artifice) pour + 25 000€. Pour la programmation de 2022, c'est la qualité qui a été privilégiée, avec une programmation de plus grande ampleur afin de relancer l'attractivité culturelle.

Pour la première fois, les charges financières repartent en hausse, du fait de la levée d'un emprunt d'équilibre sur 2022 plus conséquent que ceux réalisés les années précédentes.

Une analyse plus fine des dépenses vous sera proposée, une fois arrêté le compte administratif 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 22,35M€



Focus sur les ressources humaines

Les lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité et s'adressent à l'ensemble des agents. L'élaboration des LDG qui a été faite en 2021, permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion (LDG) ont comme objectifs de :

- déterminer la stratégie pluriannuelle (6 ans maximum) de pilotage des ressources humaines à minima en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;

Sur ce point, il est défini dans les LDG de la Commune de RIOM des actions à mener sur les domaines suivants : organisation et conditions de travail ; recrutements et mobilités ; rémunération et reconnaissance professionnelle : formation, dialogue social et communication institutionnelle, promotion de l'image de la collectivité.

- fixer les orientations générales et les grandes priorités en matière de promotion et de valorisation des parcours afin d'encadrer les décisions individuelles des DRH en matière de promotion et d'avancement. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière de promotion depuis le 1^{er} janvier 2021 ;

- assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés ;

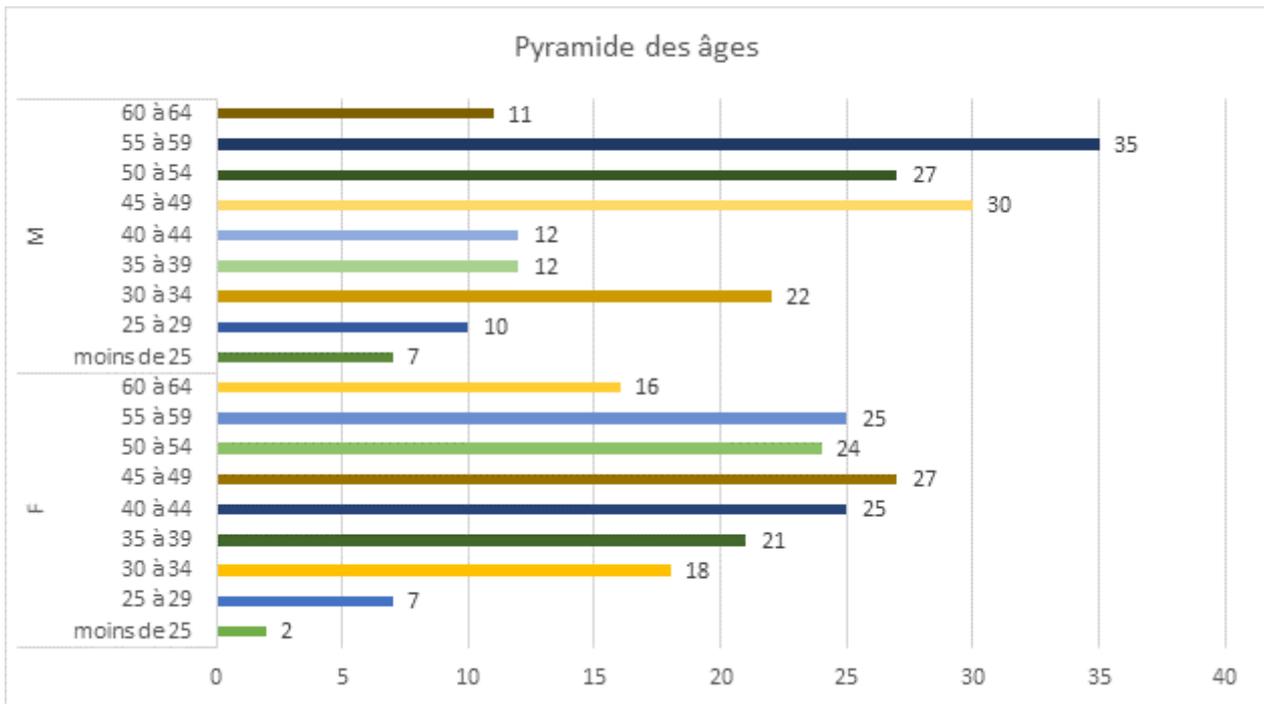
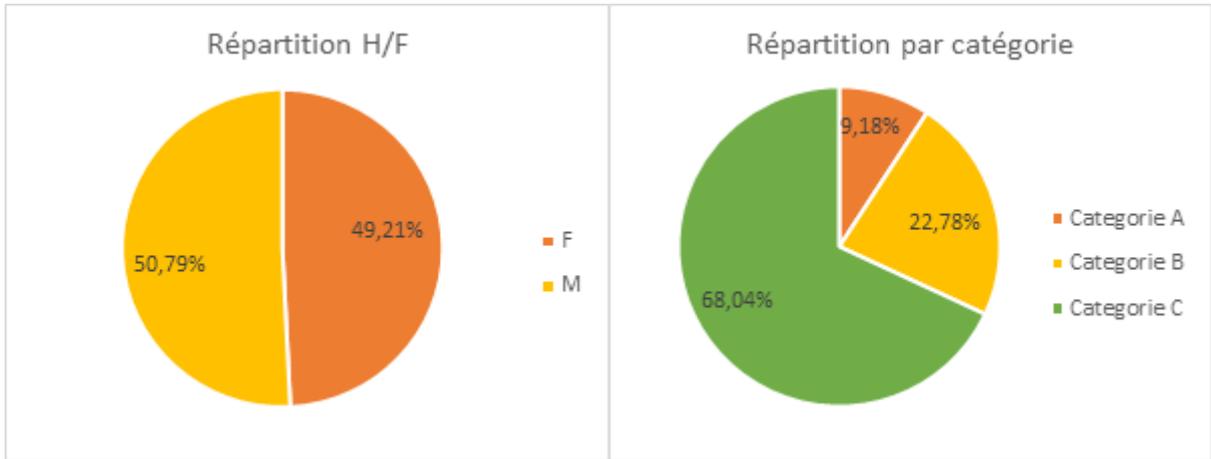
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les dépenses de personnel constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement. Ce chiffre n'a toutefois de sens que mis en perspective avec le niveau de services en régie apporté par la commune (2 écoles d'enseignements artistiques, archives municipales, régies techniques et d'entretien des bâtiments, accueil péri et extra-scolaire, une cuisine centrale, deux saisons culturelles...).

L'année 2022 aura également été marquée par l'augmentation du SMIC par 3 fois dans l'année, l'augmentation du point d'indice de + 3,5% mais également la mise en place d'un nouveau protocole RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) revalorisant le régime

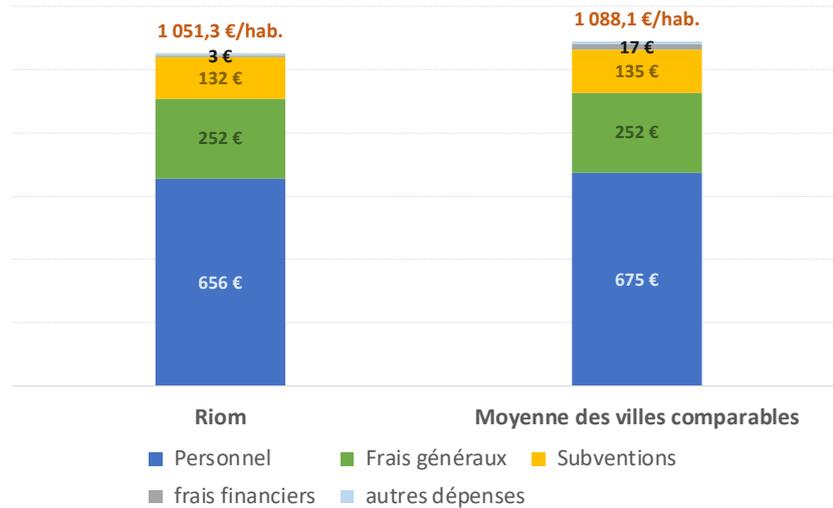
indemnitaire des agents de la collectivité (délibération du 27 juin 2022). D'autre part une prime de précarité a été versée, et les charges Urssaf ont augmenté.

Nombre d'agents : 331
 Titulaires : 282
 Stagiaires : 18
 Contractuels permanents : 31
 ETP rémunérés : 289.30



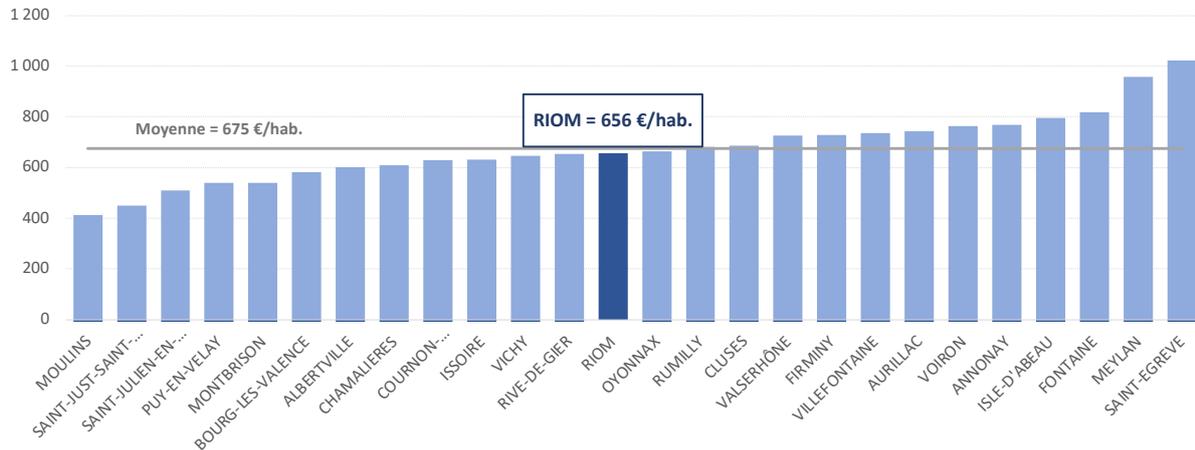
Il est à noter que la masse salariale pèse moins lourd à Riom que dans les autres Communes comparables (656€/hab contre 675€ en moyenne soit -3%). Elle est restée globalement stable sur la période 2017/2019, puis a connu un essoufflement avec l'effet COVID (confinement), pour reprendre une croissance plus nette en 2021 et revenir ainsi au niveau de 2017. L'effet Covid avait en effet artificiellement diminué la masse salariale du fait de la fermeture des écoles moindre recours aux contractuels

Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par nature en 2021 (en €/hab.)



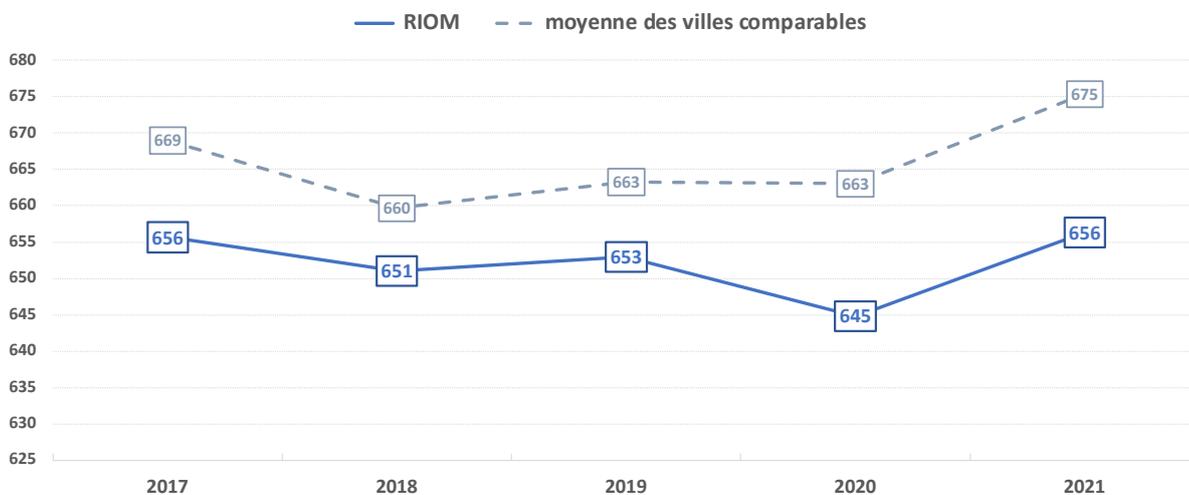
Source : Cabinet Klopfer, Novembre 2022

Charges de personnel par habitant des villes comparables en 2021 (€)



Source : Cabinet Klopfer, Novembre 2022

Evolution des dépenses de personnel par habitant sur la période 2017-2021 (en €/hab.)



Source : Cabinet Klopfer, Novembre 2022

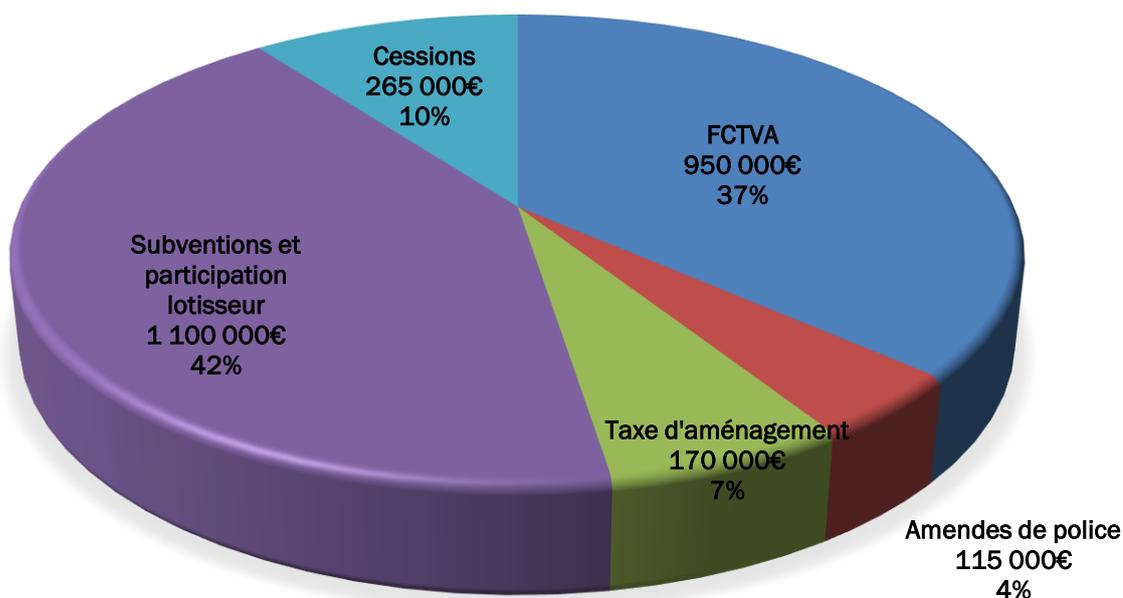
2.2 Investissement 2022

2.2.1 Recettes d'investissement 2022

L'estimation du CA 2022 en matière de recettes est la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prév	Variation 22/21
RECETTES REELLES						
FCTVA 10222 LC 1448	1 352 926 €	798 338 €	569 177 €	750 333 €	950 000 €	26,61%
Amendes de police 1342 LC6836	167 721 €	176 783 €	161 355 €	73 339 €	115 000 €	56,81%
TLE / Taxe d'aménagement 10226 LC23259	355 388 €	326 264 €	235 635 €	173 091 €	170 000 €	-1,79%
échéances vente à terme efcam chap 27 LC 20074			21 526 €	29 080 €	30 000 €	3,16%
s/t Recettes propres d'investissement	3 752 801 €	1 301 385 €	987 693 €	1 025 843 €	1 265 000 €	23,31%
Subventions et fds de concours (chap 13 sauf 1342)	1 320 615 €	373 264 €	565 279 €	947 335 €	1 100 000 €	16,12%
Cessions 775	192 022 €	999 548 €	710 335 €	414 965 €	265 000 €	-36,14%
TOTAL Recettes d'investissement	5 265 438 €	2 674 197 €	2 263 307 €	2 388 143 €	2 630 000 €	10,13%

RECETTES INVESTISSEMENT 2022 ESTIMATION : 2,6 M€



Les recettes d'investissement sont en hausse entre 2021 et 2022.

Le Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est en hausse, car directement lié aux investissements de l'année précédente.

Les subventions restent stables. Les versements de subventions étant liés au rythme de facturation et à la réalisation effective des travaux, on peut également s'attendre à des versements sur 2023

La taxe d'aménagement apparaît en légère diminution. Cette tendance sera à confirmer lors de l'analyse définitive du Compte Administratif 2022. Elle dépend de facteurs externes comme le rythme d'avancée de programmes immobiliers de construction. Elle est ainsi nécessairement fluctuante et difficile à prévoir d'une année sur l'autre. D'autre part, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, il est prévu de reverser à la Communauté d'Agglomération une partie des recettes de taxe d'aménagement.

Les amendes de police repartent à la hausse. Cette recette dépend des contraventions dressées sur le territoire de la commune par la police municipale, la police nationale ou la gendarmerie sur l'année n-1.

Les décisions de cession de plusieurs habitations du centre-ville, concrétisées par la signature des actes notariés, notamment une maison sur le Boulevard Desaix (ancien logement de fonction du collège Michel de l'Hospital) pour 115 000€ permettent de compléter le panorama des recettes d'investissement.

2.2.2 Dépenses d'investissement 2022

Le ROB permet de faire une première estimation d'un atterrissage de compte administratif. En matière d'investissement, le mois de novembre étant particulièrement dense en termes de facturation, le pré CA qui vous est proposé relate les engagements (bons de commande passés) et les factures mandatées. Aussi, certaines dépenses seront potentiellement reportées vers 2023.

Hors dette bancaire, le total des dépenses d'investissement se porte à environ 11M€.

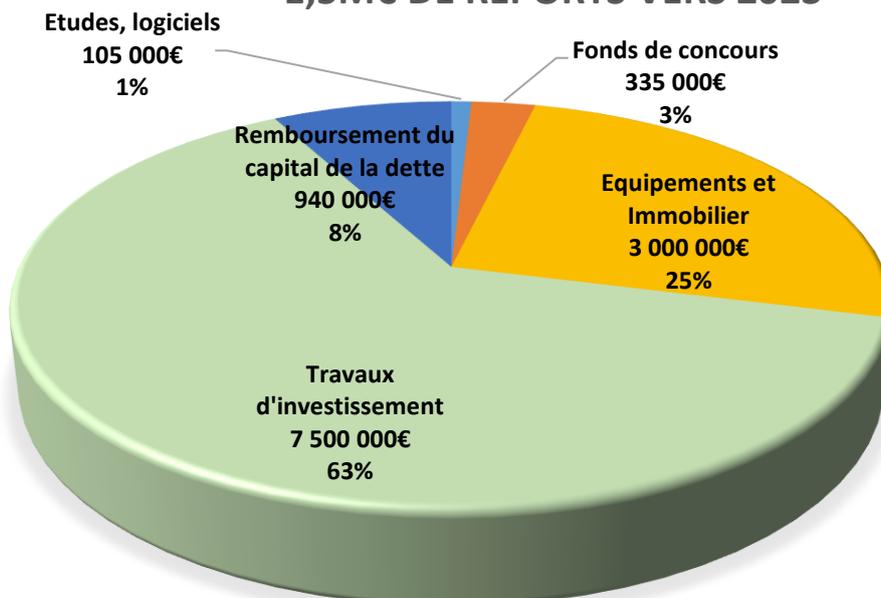
Le budget prévisionnel était estimé à 14M€, pour autant un certain nombre de factures, notamment pour la rénovation de l'école Jean Rostand, doivent parvenir aux services comptables en Janvier. Les projections en termes d'investissement sont tenues.

A noter qu'une ligne de trésorerie a été déclenchée sur l'année 2022 (emprunt très court terme à hauteur de 1M€). Dans un souci de lisibilité, l'encaisse et le remboursement de cette ligne sont extraits des tableaux.

L'estimation du CA 2022 en matière de dépenses est la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prev au 16/11/22. Hors reports vers 2023	Variation 22/21
DEPENSES REELLES							
Travaux en régie (LC 20036 - 20037- 20038)	307 441	106 395 €	78 131 €	99 257 €	26 681 €	- €	-100,00%
Etudes, logiciels (chap 20) 2031 2051	99 166	108 628 €	66 475 €	196 401 €	186 379 €	105 000 €	-43,66%
Fonds de concours (chap 204)		2 800 000 €	2 305 904 €	19 530 €	32 770 €	335 000 €	922,28%
Equipements et Immobilier (chap 21)	359 291	1 468 111 €	658 725 €	2 265 451 €	1 367 374 €	3 000 000 €	119,40%
Travaux d'investissement (chap 23)	5 272 850	3 471 353 €	2 888 823 €	3 133 395 €	4 804 369 €	7 500 000 €	56,11%
Remboursement du capital de la dette (chap 16)	1 271 069	952 133 €	1 154 402 €	1 003 311 €	1 033 564 €	940 000 €	-9,05%
créance sur particulier (vente à terme EFCAM) chap 27				480 000 €	- €	- €	
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	7 315 031	8 907 871 €	7 152 459 €	7 197 345 €	7 451 137 €	11 880 000 €	59,44%
Dépenses d'investissement hors dette bancaire	6 043 962	7 955 739 €	5 998 058 €	6 194 034 €	6 417 573 €	10 940 000 €	70,47%

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2022 ESTIMATION : 11,88M€ + 1,5M€ DE REPORTS VERS 2023



Au niveau des achats (il s'agit du chapitre 21) :

Les acquisitions foncières représentent près de 2M€ en 2021 (frais inclus).

Le principal investissement est l'acquisition des friches Rexiaa pour 1,275M€ dans le cadre de l'opération de relogement de La Riomoise et du Centre technique municipal, ainsi que la deuxième tranche des friches Masson pour 420 000€ (suite à une première dépense de 750 000€ en 2020) dans le cadre du projet d'écoquartier.

D'autre part, une indemnité a été consignée en vue de l'expropriation sur la parcelle Burias, à hauteur de 115 000€. Enfin, différents terrains, délaissés et jardins ont été achetés pour environ 20 000€, notamment au profit de la ceinture verte.

Le plan de renouvellement des véhicules légers et lourds (type balayeuse de voirie) suit son cours, estimé à 410 000€ sur 2022.

Le matériel informatique a été renouvelé à hauteur de 140 000€ environ (+40 000€ de logiciels au chapitre 20). Une première vague de matériel informatique dans les écoles a été commandée pour 80 000€.

Le système son de la salle Dumoulin a été remplacé pour 80 000€. Il s'agit du dernier volet des investissements d'équipement pour les salles de spectacle refaites sur les deux précédents mandats.

Le matériel des services, le mobilier, le mobilier urbain, le matériel de la police municipale représentent un total de 450 000€ pour l'année, ce qui correspond à la moyenne habituelle.

Au niveau des travaux et des études (il s'agit des chapitres 23 et 20).

Pour une indentification d'un document budgétaire à l'autre sur le mandat, les thématiques du PPI sont reprises, à savoir 4 domaines d'investissement : **environnement et cadre de vie**, **écoles**, **cœur de ville**, **patrimoine et équipements sportifs**.

- **Concernant la thématique Environnement et Cadre de vie :**

La facturation des travaux de la RD2029 (parc urbain à l'entrée sud de la ville) touche à sa fin. Il restera quelques retenues de garanties sur les années à venir, mais près de 1 500 000€ ont été dépensés sur 2022.

Plusieurs opérations de voirie sont achevées : l'AFU des mairies pour 95 000€, le PUP Pré Du Moulin pour 270 000€, la rue du Creux pour 100 000€, et divers petits chantiers de voirie pour environ 200 000€.

- **Concernant la thématique école.**

La rénovation du groupe scolaire Jean Rostand suit son cours, avec environ 2 500 000€ de dépenses sur 2022. Les dépenses se poursuivent sur 2023.

Cet investissement se veut également générateur d'économies d'énergie préservant ainsi les dépenses énergétiques.

Les travaux sur les toitures du groupe scolaire Pierre Brossolette sont désormais achevés. Une première partie du chantier avait été réalisée durant l'été 2021, avec la reprise de la toiture de la maternelle et satellite de restauration et une première phase de désamiantage sur la toiture élémentaire pour environ 500 000€. Sur 2022, la deuxième tranche a été finalisée pour 540 000€. L'isolation de ces sites sera désormais plus performante.

Divers travaux de sécurisation des bâtiments et de petites rénovations ont été conduits pour un total de 260 000€.

- **Concernant la thématique Cœur de Ville**

L'étude de programmation des friches carcérales a été lancée, avec 40 000€ dépensés en 2022. Cette étude se poursuit sur 2023.

Est lancée également l'étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'un écoquartier qui se concrétise notamment par le lancement de l'appel à projet et les recettes qui en découleront.

Enfin, les études externalisées venant en soutien de la maîtrise d'œuvre interne sur la requalification de la place Félix Pérol, ainsi que l'étude sur le jalonnement piéton qui passera en phase opérationnelle sur 2023. Le travail sur l'appel à projet Ilôt Grenier suit son cours et a vu dans ce cadre l'indemnisation du porteur de projet non retenu.

- **Concernant la thématique Patrimoine et équipements sportifs**

La rénovation intérieure et extérieure de la Tour de l'Horloge est finalisée avec 205 000€ de dépenses en 2022. La Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes intérieure de l'Eglise ND Marthuret est lancée à hauteur de 100 000€ environ.

Enfin, l'Eglise Saint Amable bénéficie également d'une étude de mise aux normes électriques pour 40 000€.

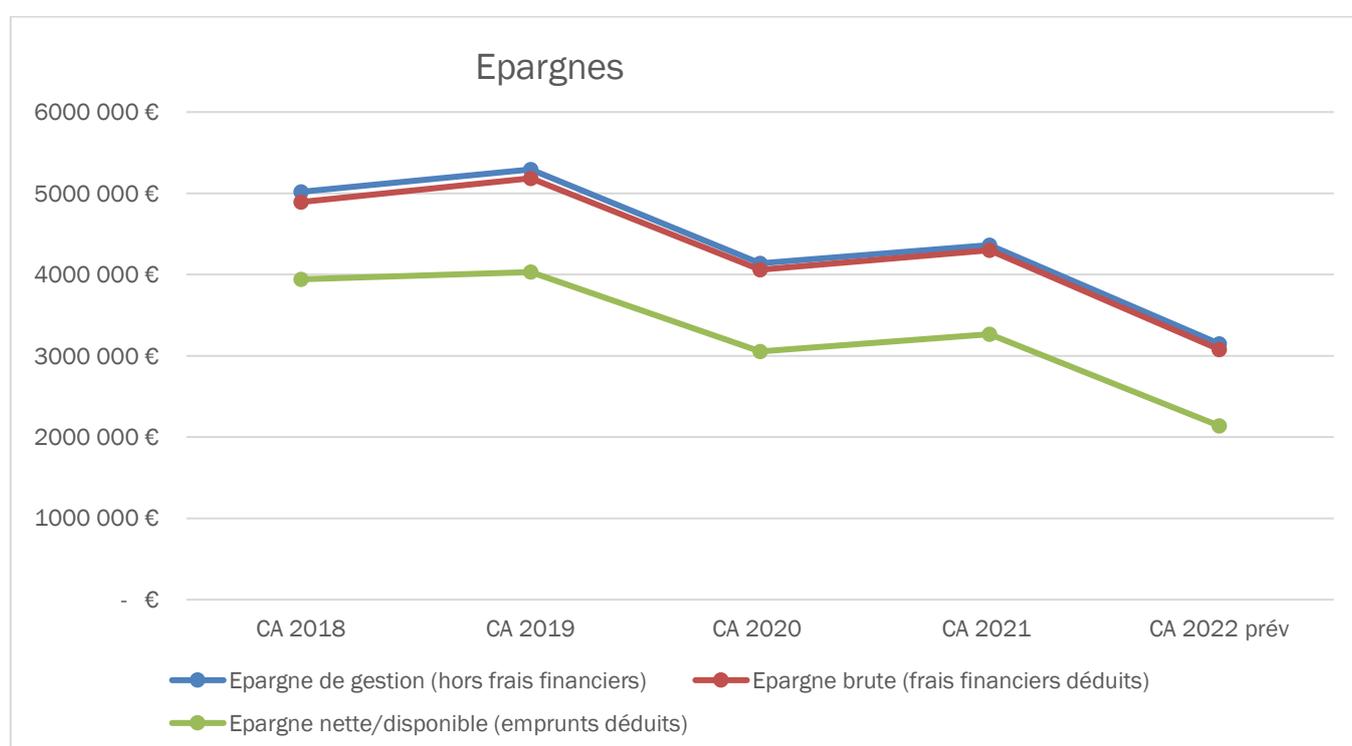
Les travaux pour la réalisation d'une salle de musculation au sein du bâtiment Rallye sont lancés, avec environ 80 000€ dépensés à ce jour. La fin des travaux et la livraison sont prévus fin 2022, avec une facturation début 2023 .

Les revêtements de sol des terrains de sport de Cerey ont été financés à hauteur de 1 800 000€ sur 2022.

2.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute, Epargne nette : les grands ratios au service du financement de l'investissement

L'étude de nos dépenses et recettes dans chacune des sections permet de calculer les grands ratios d'épargne. L'épargne de la section de fonctionnement (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) sert à financer l'investissement, cela représente notre capacité d'autofinancement. Il s'agit de déterminer ce qui est réellement disponible en partant de l'épargne de gestion.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prév	Evolution 22/21
Epargne de gestion (hors frais financiers)	5 017 199 €	5 293 858 €	4 138 342 €	4 363 051 €	3 150 000 €	-28%
Epargne brute (frais financiers déduits)	4 893 516 €	5 185 605 €	4 058 983 €	4 301 702 €	3 080 000 €	-28%
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	3 941 383 €	4 031 204 €	3 055 900 €	3 267 932 €	2 140 000 €	-35%



L'épargne de gestion est un ratio qui permet de mesurer l'autofinancement. Il s'agit de la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses. La bonne gestion au niveau du fonctionnement permet de garantir des marges de manœuvre.

En 2022, la hausse de nos dépenses et la diminution de nos recettes contribue à une chute estimée de 28% de l'épargne de gestion. C'est l'effet ciseau. Il conviendra de vérifier si les comptes définitifs confirment ce chiffre.

2.4 Dette Bancaire

2.4.1 Capital restant dû (CRD)

Le capital restant dû (CRD) estimé au 31/12/2022 est de 9,94M€

En effet, si 1 940 000€ de capital a été remboursé cette année sur 2022, la totalité de l'emprunt d'équilibre inscrite au BP 2022 a été souscrite. La levée s'est faite en 2 fois :

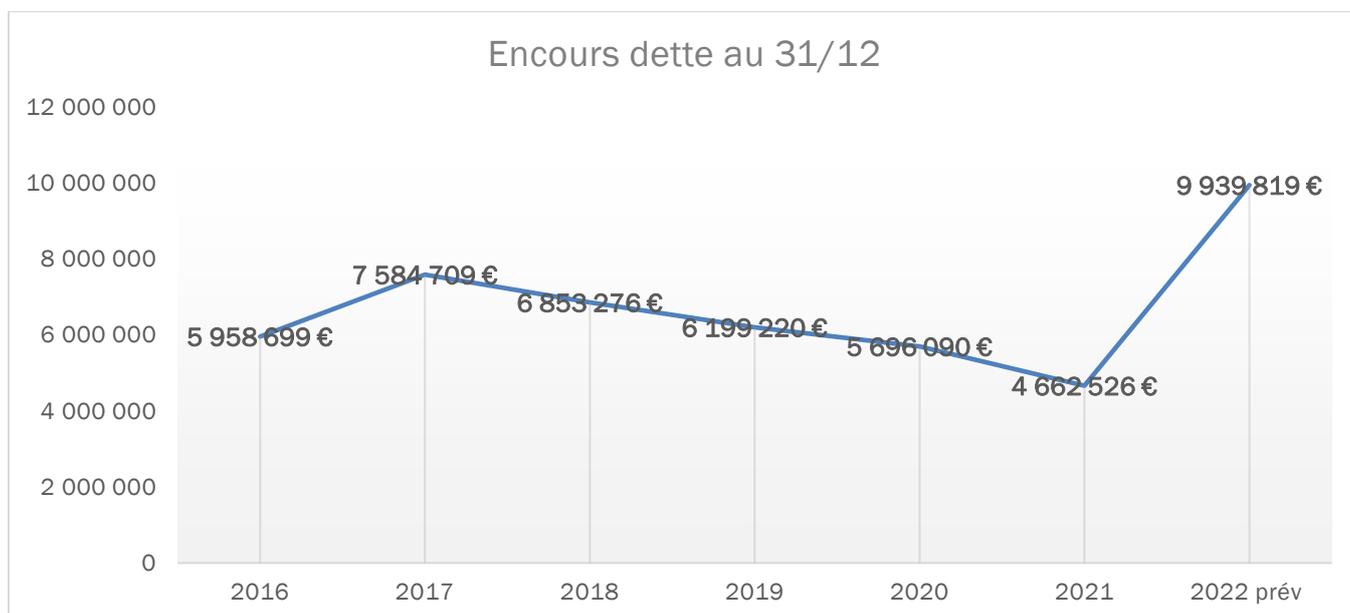
- Au printemps, avec un emprunt de 4M€, auprès de la Banque des Territoires, sur 20 ans au taux fixe de 1,76%

- Dans l'été, avec un emprunt de 2,15M€, auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, sur 20 ans, au taux variable de Livret A + 0,15%

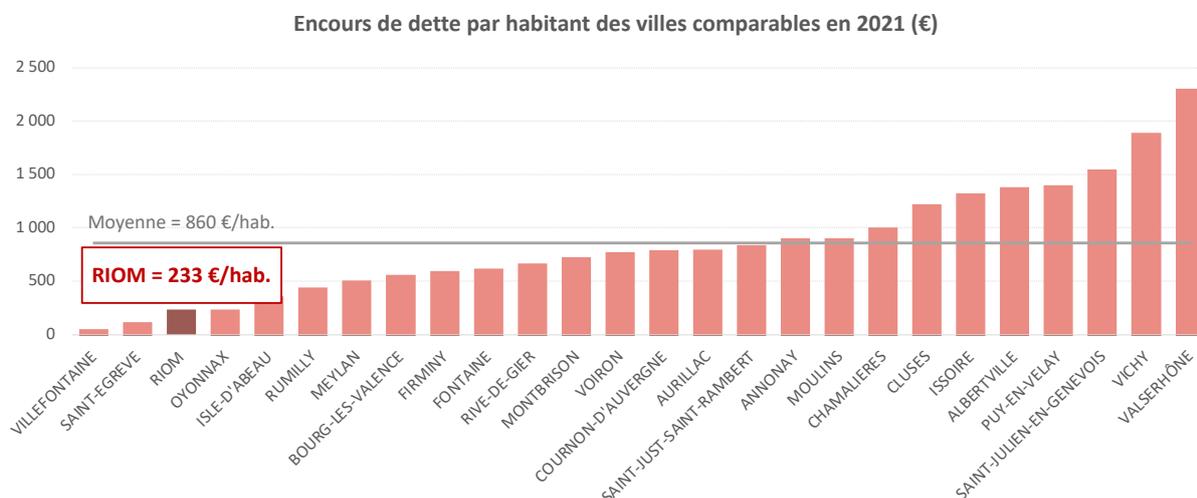
Ces taux avantageux ont pu être obtenus sur les crédits de la Banque Européenne d'investissement, en mettant en avant le caractère vertueux des investissements de la Commune : économies d'énergie avec la rénovation de l'école Jean Rostand et des toitures de l'école Pierre Brossolette, préservation de la ceinture verte et développement des modes doux en entrée de ville.

Les emprunts ne répondent pas aux critères des marchés publics. Un cahier des charges a donc été préparé et les négociations ont été passées en direct avec les établissements bancaires.

A noter que le fonds de roulement a fortement été mobilisé au cours des dernières années afin de financer l'investissement sans trop recourir à l'emprunt. Cela a eu pour conséquence de diminuer le stock de dette et de faire apparaître une capacité de désendettement avantageuse. Le service comptabilité travaille désormais de façon assez inédite « à flux tendu », avec en soutien l'accès à des lignes de crédit auprès d'établissements bancaires. C'est ainsi qu'en juin 2022, une ligne de trésorerie d'un montant de 1M€ a été débloquée pendant un mois auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin.

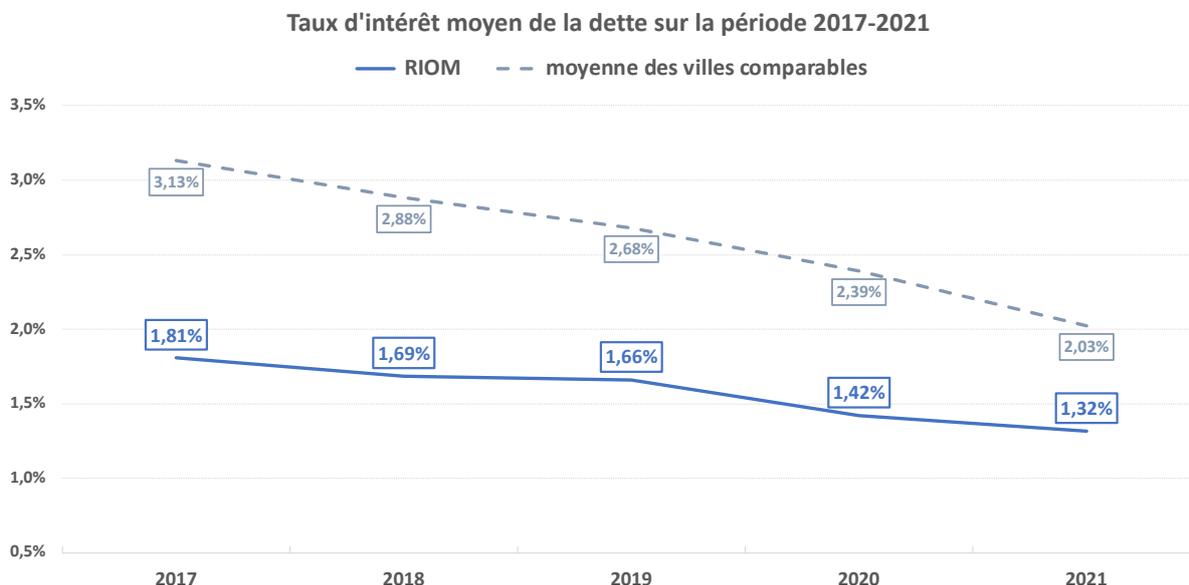


L'encours de dette à fin 2021 de la commune restait bien en dessous des seuils observés dans les communes comparables de la Région AURA (233€/hab contre 860 en moyenne). A la fin 2022, l'encours est de 497€/habitant. Nous ne disposons pas encore des éléments de comparaison avec les autres communes du territoire.



La dette de la commune apparaît **particulièrement compétitive**, avec un taux moyen fin 2021 de 1,32%, bien inférieur aux moyennes observées ailleurs (2,03% pour la moyenne des communes de l'échantillon comparatif et 1,87% pour la moyenne nationale des communes en 2021).

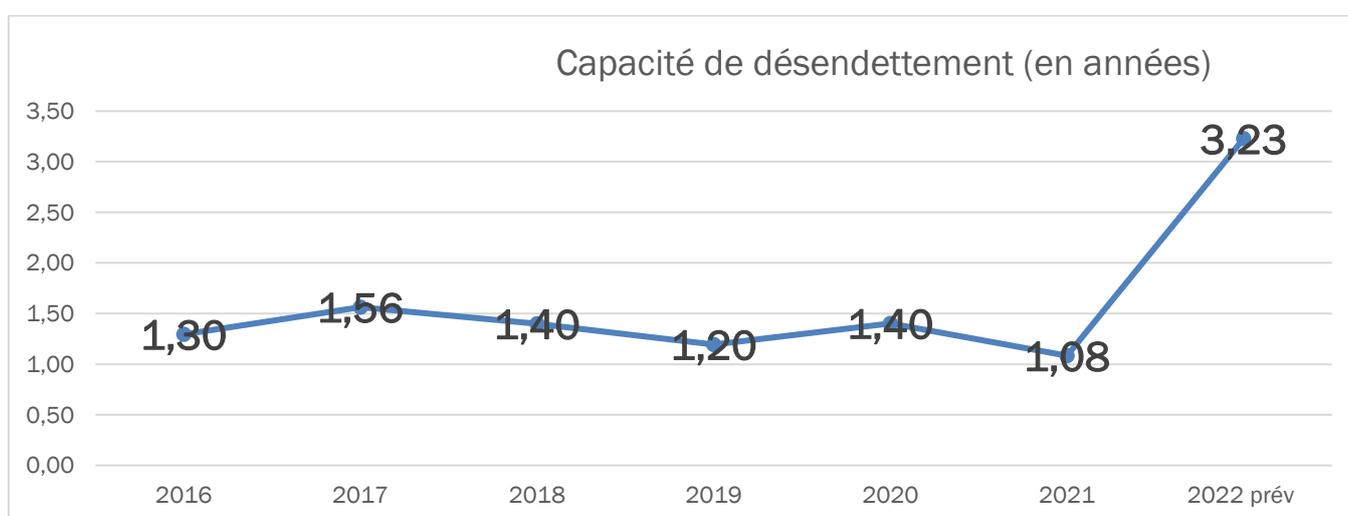
Le taux moyen d'emprunt a reculé sur la période récente, et c'est bien sûr lié à une conjoncture économique favorable sur les marchés bancaires. Ce taux tend donc nécessairement à augmenter de nouveau, puisque les établissements bancaires n'offrent désormais plus d'emprunt à taux fixe en deçà des 3%.



2.4.2 Capacité de désendettement

L'épargne brute est prioritairement destinée à rembourser les annuités d'emprunt en capital.

La capacité de désendettement est un ratio qui permet de définir en combien d'années la collectivité pourrait rembourser intégralement le capital restant dû en y consacrant toute son épargne brute (= capital restant dû / épargne brute). La collectivité ayant eu fortement recours à l'emprunt sur l'année, c'est donc logiquement que la capacité de désendettement se détériore **pour s'établir au 31/12/2022 à 3.23 années. Ce chiffre reste toutefois excellent, bien en deçà des 10 années du seuil d'alerte.**

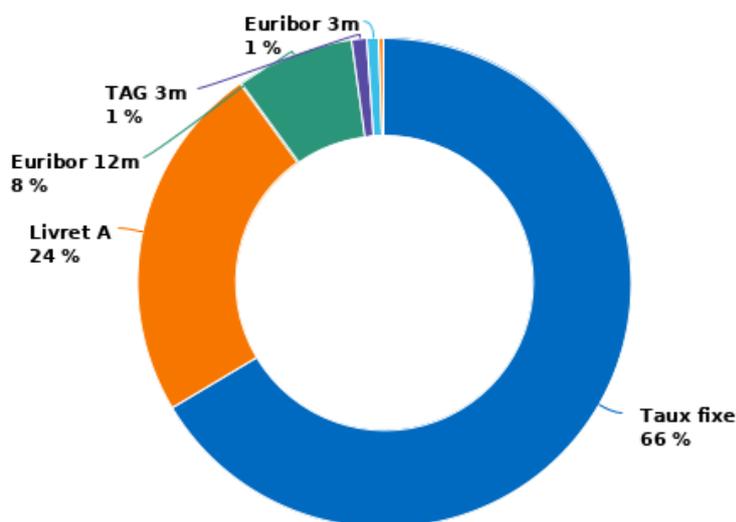


2.4.3 Profil de Risque

La diversité des établissements prêteurs de la commune permet une mutualisation des risques et favorise l'obtention de conditions favorables pour des emprunts futurs. Les financeurs consultent en effet le « profil risque » de la collectivité avant de proposer un contrat.

La commune dispose en très grande majorité d'emprunts à taux fixe simple ou variable plafonné. Ces taux variables sont indexés sur le taux de livret A ou bien sur l'indice Euribor qui est un indice de la zone euro.

Répartition par index au 31/12/2022



A la visualisation de ce graphique, les emprunts de la Commune affichent un profil de risque très faible. Le prêt atypique (indexé sur l'Eonia) est échu. Il reste un emprunt indexé sur l'indice Libor en dollar américain, mais son échéance intervient sur 2023.

La dette est donc en majorité à taux fixe (pour 66% du capital restant dû) ou indexée sur le livret A (pour 24% du capital restant dû)

A noter que la dette est uniquement en devise Euro.

Le **profil de dette apparaît ainsi particulièrement sain**. Au vu de ce portefeuille varié, il semblait donc ainsi tout à fait possible en 2023 de recourir à de l'emprunt à taux fixe et à taux variable.

3. ELEMENTS DE PROJECTION 2023

La trajectoire financière présentée dans le cadre du PPI prévoit donc une possibilité d'investissements (hors remboursement de la dette) à hauteur de 44M€ sur la durée du mandat.

Le pré atterrissage du Compte Administratif 2022 nous permet un réajustement de la prospective qui vous avait été présentée lors du ROB 2022, et de fait des principaux ratios d'épargne pour l'année 2022.

A l'heure où ce ROB est rédigé, il apparaît encore prématuré d'avancer une prospective 2023-2025. En effet, de nombreuses incertitudes planent sur l'avenir, particulièrement en ce qui concerne les recettes de fiscalité, les dotations de l'État, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces incertitudes pourront être en partie levées une fois les états de fiscalité et de dotations notifiés.

Aussi, il vous est proposé d'étudier les hypothèses du Budget Prévisionnel 2023 et à travers les ratios financiers habituels.

Une prospective plus complète vous sera présentée ultérieurement, à l'occasion de l'examen du Compte Administratif 2022.

3.1 Hypothèses de réalisation pour l'année 2023 en section de fonctionnement

3.1.1 Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 73, qui comprend les recettes fiscales et les flux financiers en provenance de RLV, est projeté en baisse pour 2023.

En effet, même si les recettes de fiscalité sur le bâti sont modélisées an hausse de 6,5% (car directement corrélées à l'inflation), la mise en place du Pacte Financier et Fiscal avec RLV, ainsi que le transfert de nouvelles compétences va fortement sensiblement réduire les montants versés au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire et de l'Attribution de Compensation.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » regroupe désormais une part de fiscalité locale que l'on modélise également en hausse de 6,5% pour 2023.

Pour ce qui concerne les transferts de l'État, et compte tenu des informations délivrées lors de l'étude du Projet de Loi de Finances 2023, la prudence impose une hypothèse de baisse continue de la DGF à hauteur mais un regain des compensations Dotation de solidarité Urbaine et dotation Nationale de Péréquation.

Le chapitre apparait alors en forte hausse par rapport au BP 2022.

En ce qui concerne les produits de services (chapitre 70), le chapitre est envisagé de façon stable

La section de fonctionnement peut donc être projetée ainsi pour l'année 2023 (les chiffres définitifs seront présentés lors du vote du Budget Prévisionnel 2023 le 2 février 2023).

RECETTES REELLES		BP 2022	CA 2022 prév	BP 2023	EVO BP23/BP22
013	Remboursement assurance personne	238 000 €	250 000	300 000 €	20,67%
70	Ressources d'exploitation	2 461 462 €	2 240 000	2 350 000 €	-4,74%
73	Ressources fiscales	18 981 322 €	18 980 000	18 707 000 €	-1,47%
74	Dotations et participations	3 347 993 €	3 790 000	3 548 680 €	5,66%
75	Autres produits de gestion courante	112 900 €	95 000	100 600 €	-12,23%
76	Produits financiers	7 000 €	5 000	7 000 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	29 000 €	75 000	84 700 €	65,76%
77					
78	Reprise Provisions				
	TOTAL RECETTES REELLES	25 177 677 €	25 435 000	25 097 980 €	-0,32%

3.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Le poste « achats et prestations de service » (chapitre 011) est prévu à hauteur de 6,7M€, soit +7,5% par rapport au budget prévisionnel 2022.

Comme pour l'année 2022, l'élaboration du BP2023 se fait sous forme d'enveloppe à respecter par chaque service. Pour la première fois, l'enveloppe à respecter n'est pas basée sur le prévisionnel des années précédentes, mais sur le réalisé.

Malheureusement, les efforts faits par la collectivité de diminution des charges de fonctionnement sont balayés par la prévision de la hausse des coûts de l'énergie. L'enveloppe « gaz/électricité de 2023 est ainsi prévue à hauteur de 2,6M€, contre 1M€ en 2021. Cette donnée seule impacte la totalité du budget communal.

En ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012), la prévision 2023 se base sur une augmentation de 3.9% entre le BP2022 (14,09M€) et le BP 2023 (14.64M€).

La prévision 2022 intègre

- La hausse du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 et appliquée sur une année complète
- Le glissement technicité vieillesse (avancement de grade, réussite aux concours),

Pour le chapitre « charges de gestion courante » qui apparait en forte baisse

La contribution au SDIS (à hauteur de 660 000€ habituellement) n'est plus inscrite au BP. En effet, il est prévu de transférer la compétence. Cette non dépense est toutefois neutre car compensée par une diminution de l'attribution de compensation de RLV à la même hauteur.

La contribution à l'OGEC étant dépendante de nos dépenses et des effectifs scolaires dans le public et le privé, on peut la projeter autour de 290 000€.

Les subventions aux associations sont prévues constantes.

DEPENSES REELLES		BP 2022	CA 2022 prév	BP 2023	EVO BP23/BP22
011	Charges à caractère général	6 215 952 €	5 400 000 €	6 719 249 €	7,49%
012	Charges de personnel et assimilés	14 094 493 €	13 900 000 €	14 645 000 €	3,76%
65	Charges de gestion courante	2 817 466 €	2 600 000 €	2 150 000 €	-31,04%
66	Charges financières	92 000 €	75 000 €	89 000 €	-3,37%
67	Charges Exceptionnelles	161 000 €	140 000 €	29 000 €	-455,17%
68	Provisions pour risques et charges		0 €		
014	Atténuation de produits	295 000 €	240 000 €	300 000 €	1,67%
722	Travaux en régie		0 €		
	TOTAL DEPENSES REELLES	23 675 911 €	22 355 000 €	23 932 249 €	1,07%

3.2 Hypothèses de réalisation pour l'année 2023 en section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont projetées à 44M€ pour la durée du mandat (hors dette bancaire).

Le panorama des dépenses projetées est décrit dans le PPI selon 4 axes d'investissement : environnement et cadre de vie, écoles, cœur de ville, patrimoine et équipements sportifs.

Pour rappel, la consommation du budget prévisionnel 2022 en investissement est d'environ 11M€ sur 14M€ budgétés.

La prévision du budget 2023 suit donc le PPI. Elle est projetée, hors remboursement du capital de la dette et hors reports de 2022 vers 2023, à hauteur de 12M€

Pour l'année 2023, la commune renforce ses investissements dans le cadre de la démarche « Riom fait sa transition » qui irrigue l'ensemble des thématiques du PPI.

Tout d'abord, une enveloppe dédiée aux améliorations énergétiques, afin d'intervenir au quotidien, est inscrite à hauteur de 100 000€.

L'année 2023 fait la part belle à la promotion des modes doux avec :

- La fourniture et pose d'un jalonnement piéton sur tout le centre-ville (60 000€) contribuant également à la politique en faveur de la centralité et au programme Cœur de ville
- La poursuite du schéma cyclable

- L'étude et possiblement la création de cheminement piéton entre le Moulin de la Croute et les Portes de Riom, et entre le Cerey, la future Aire de Camping-Cars et le Centre-ville (60 000€), contribuant également à la politique d'attractivité du Centre-ville.

L'accent est mis sur la performance énergétique dans le cadre de la mise en œuvre d'un premier volet du SDIE, avec :

- Maitrise d'œuvre et lancement travaux toiture et façades du Gymnase de l'amitié au Cerey 500 000€
- Continuité de la production photovoltaïque avec Solaire Dôme : 2 sites. 37 000€
- Lancement des études concernant le réseau Chaleur bois sur la rue de l'hôtel de Ville
- Les études (phases audit énergétique et programme puis maîtrise d'œuvre) pour le bâtiment Rallye ainsi que l'ancien Lidl à hauteur de 50 000€. Ainsi que l'appel à candidature pour l'écoquartier à 50 000€. Cette somme vise à indemniser les candidats non retenus à l'issue d'une procédure d'émulation autour de l'acquisition du foncier pour la réalisation par un intervenant privé d'un ensemble d'habitations s'inscrivant dans la dynamique de la commune pour la labellisation en écoquartier. Les critères d'obtention de ce label, pour lequel la Commune a déjà délibéré, expertise non seulement les conditions de réalisation et de vie dans l'écoquartier mais aussi la dynamique créée à l'échelle du territoire communal (mobilité, gestion patrimoniale publique, réseaux, préservation des environnements naturels dans laquelle s'inscrivent les projets ceinture verte, mixte énergétique, ...).
- Le renforcement de l'investissement Led sur l'éclairage public

Pour ces dossiers

Pour les autres investissements 2023, les principaux projets inscrits sont les suivants :

3.2.1 Inscriptions 2023 : thématique Environnement et cadre de vie

La rénovation de la voirie et des réseaux (secs et humides) sur les rues dites du quartier Dunkerque estimée au total à 2,68M€TTC, est lancée sur 2023 avec une inscription à hauteur de 100 000€. Pour rappel, il s'agit d'un programme d'investissement mené en parallèle avec la communauté d'agglomération sur ses domaines de compétence (ensemble des réseaux humides), impliquant également des fonds de concours à l'intercommunalité. L'aménagement des espaces verts avenue des platanes, incombant à la Commune dans le cadre du programme d'habitat privé réalisé par Quartus sur le site de l'ancien lycée Gilbert Romme est inscrit à hauteur de 450 000€.

La poursuite de l'enherbement du cimetière est également prévue dans le cadre de la gestion sans phytosanitaire des allées et inter concessions, sous forme notamment d'un marché à relancer et d'expérimentations menées en interne par les services.

Côté acquisitions, les terrains Veyrac Sablon Du Corail situés rue du Creux sont inscrits à hauteur de 200 000€, la réalisation de cet achat n'ayant pu avoir lieu dans les délais souhaités du fait du décès d'un des co-indivis. Pour rappel, ce foncier reste très nécessaire à la fois dans le cadre de l'écoquartier (projet de parc public) mais aussi pour la gestion du bassin d'eaux pluviales urbaines du programme quartier dit de Dunkerque.

D'autre part, il est nécessaire d'acheter le terrain sur lequel sera installé le futur crématorium, à hauteur de 250 000€. Le montage juridique de cette acquisition passera soit par le budget principal, soit par le budget annexe dédié.

3.2.2 Inscriptions 2023 : thématique Ecoles

- Finalisation de la restructuration complète du groupe scolaire Jean Rostand (travaux et MOE): 4M€ . VRD autour du site Jean Rostand : parking, accès et rue des boules. 470 000€
Enfin, les aménagements et équipements et matériels informatiques
- Résorption des dysfonctionnements de la cuisine centrale : 150 000€. Dans ce dossier, les consultations menées pour la résorption des dysfonctionnements les plus coûteux n'ont pas été fructueuses, principalement en raison du manque de disponibilité des entreprises (problématique de main d'œuvre et de carnets de commande pleins et de visibilité sur leurs approvisionnements). Les consultations sont donc relancées en tenant compte des retours d'expérience en cours.

3.2.3 Inscriptions 2023 : thématique Cœur de ville

La thématique cœur de ville s'axe cette année principalement autour des friches carcérales.

- Acquisition des friches carcérales : estimé à 600 000€, en discussion avec la DGFIP

- Etude pré-opérationnelle relative à la maison d'arrêt : études patrimoniales, pollution des sols, amiante et relevés topographiques. 100 000€.
- Etude de programmation pour le centre de détention. 30 000€
- Appel à projet pour l'éco-quartier : 50 000€ (indemnités des cabinets participants)

En parallèle, le quartier des Tanneries fait peau neuve, avec la rénovation de la place Félix Pérol et le parking Bardon. Ce projet, estimé au total à 1,5M€ est inscrit au BP2023 pour 720 000€, afin de tenir compte du calendrier de réalisation des travaux impliquant préalablement à l'action municipale l'intervention de RLV sur les réseaux de sa compétence.

3.2.4 Inscriptions 2023 : thématique patrimoine et équipements sportifs

Plusieurs études donnant lieu à inscription budgétaire sont lancées en vue de travaux par la suite :

- Etudes (audit énergétique, programme, maîtrise d'œuvre) sur le bâtiment Lidl 25 000€
- Etudes (audit énergétique, programme, maîtrise d'œuvre) sur le bâtiment Rallye (volet transition énergétique fort) 25 000€
- Etudes (audit énergétique, programme, maîtrise d'œuvre) friches Rexiaa pour le CTM et le nouveau gymnase 70 000€
- Poursuite de l'étude déjà lancée pour le travail d'extension des parcs (Cerey, Dagneaux, Boules) 60 000€, étant précisé qu'une partie est réalisée en interne
- Etudes diagnostics divers, dont audits énergétiques dans le cadre du SDIE 50 000€

Les programmes sur les Monuments historiques sont appelés à se poursuivre :

- La mise en conformité « établissement recevant du public » et mise aux normes électriques de l'Eglise Saint Amable, avec une première tranche à hauteur de 150 000€

Une enveloppe de réparation du patrimoine bâti est comme chaque année fixée à 200 000€, répartie entre plusieurs pôles de directions, afin d'assurer les travaux du quotidien ainsi que pour la mise en accessibilité, dont celle des locaux d'accueil du cimetière qui devraient se terminer.

Enfin, les équipements sportifs :

- La finalisation des travaux de création d'une salle de musculation au sein du bâtiment Rallye.
- Comme vu plus haut, la maîtrise d'œuvre et lancement travaux toiture et façades du Gymnase de l'amitié au Cerey 500 000€

3.2.4 Inscriptions 2023 : enveloppes génériques

Plusieurs enveloppes génériques sont inscrites en 2023, nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité :

- Suite du plan pluriannuel de renouvellement des véhicules légers et lourds pour 376 000€, avec intégration de véhicules légers propres et objectifs de rationalisation de la flotte.
- Matériel informatique et logiciels : 150 000€. La question du renouvellement des serveurs se pose, la pertinence d'une acquisition commune avec RLV est en cours d'analyse.

A ces deux enveloppes s'ajoutent les enveloppes de matériel de services pour un montant total de 470 000€ : matériaux, outillage, mobilier, mobilier urbain, serrures électroniques, vidéoprotection, équipement de la Police Municipale.

Conclusion

Si les années 2020 et 2021 se sont avérées inédites du fait du contexte sanitaire, l'année 2022 marque quant à elle un tournant budgétaire pour Riom. La priorité donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement est cette année plus prégnante que jamais. En effet, même si les finances de la collectivité sont particulièrement saines dans l'absolu et en comparaison des communes de strate équivalente, la maîtrise des dépenses devra impérativement se coupler à la relance des recettes pour contrer l'effet ciseau qui se dessine.

Assurément, les efforts de la collectivité devront être portés en ce sens pour assurer la réalisation des projets inscrits au PPI – et ce dans un contexte toujours plus contraint par la conjonction de facteurs exogènes (hausse des coûts de l'énergie, hausse du point d'indice, inflation, recettes fiscales) qui impacte incontestablement la préparation budgétaire des années 2023 mais aussi des suivantes.

